

## LES ORGANISMES FRANCILIENS REALISANT DES FORMATIONS POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

### LES PRINCIPAUX RESULTATS

● Le taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation est plus faible en Ile-de-France que dans les autres régions.

● 7% seulement des organismes franciliens ayant réalisé des stages de formation professionnelle continue en 2009 ont formé des demandeurs d'emploi, soit une part deux fois moindre que dans les autres régions.

● Cette part est en constante diminution depuis le début des années 2000.

● La plupart des organismes qui forment des demandeurs d'emploi accueillent surtout des salariés, des agents de l'administration ou des particuliers et la moitié de leurs ressources provient des entreprises contre un quart qui est généré par la formation des demandeurs d'emploi.

● La pérennité est un facteur favorable à l'accueil de stagiaires demandeurs d'emploi. Les organismes qui dispensent une formation à ce public ont majoritairement été créés avant 2000.

● La part des organismes privés à but non lucratif et des organismes publics ou parapublics y est également plus élevée.

● Les organismes de grande taille sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à former des demandeurs d'emploi.

● Un large éventail de spécialités est un facteur favorable à l'accueil de ce public. Or beaucoup d'organismes franciliens ne forment que dans une spécialité.

● Les spécialités le plus souvent proposées par les organismes formant des demandeurs d'emploi sont les formations générales et les formations touchant au développement des capacités d'orientation et d'insertion

*L'amélioration et l'élargissement de l'accès des demandeurs d'emploi à la formation constituent l'une des priorités de la réforme de la formation professionnelle que le gouvernement a mise à l'ordre du jour de la Grande conférence sociale pour l'emploi des 20 et 21 juin 2013.*

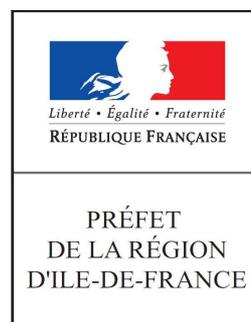
*Avec un taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation particulièrement faible, l'Ile-de-France semble représenter un concentré des difficultés nationales qui ont été pointées par de nombreux rapports récents. Outre les fortes contraintes financières qui s'imposent aux acteurs publics, sont notamment soulignés :*

*- l'articulation délicate entre l'indispensable rigueur des procédures d'achat de formation par les pouvoirs publics et la nécessité de s'adapter à des besoins variables suivant la conjoncture et les marchés locaux du travail ;*

*- le besoin d'améliorer encore les outils de prescription des formations pour les demandeurs d'emploi ainsi que les procédures d'évaluation de ces formations et des organismes qui les réalisent ;*

*- des systèmes d'information qui restent insuffisants pour avoir une vue complète des formations proposées ainsi qu'une idée précise des possibilités réelles d'accès à ces formations.*

*Cette publication vise à concourir à ce dernier objectif. L'exploitation des bilans pédagogiques et financiers transmis annuellement au service régional de contrôle de la DIRECCTE par les organismes de formation franciliens permet de dessiner à grands traits les caractéristiques de ceux qui sont engagés dans la formation des demandeurs d'emploi et ce qui les distingue des autres organismes.*



## ▲ Accès des demandeurs d'emploi à la formation et offre de formation tournée vers ce public : faiblesse structurelle de l'Ile de France

### Un faible accès à la formation des demandeurs d'emploi franciliens

Les demandeurs d'emploi franciliens sont, de toutes les régions de France métropolitaine, ceux qui ont le moins de chances d'accéder à un stage de formation. Ainsi en 2010, 11,6% des demandeurs d'emploi de France métropolitaine accédant à un stage étaient franciliens<sup>1</sup> alors que la région regroupait 18% des demandeurs d'emploi.

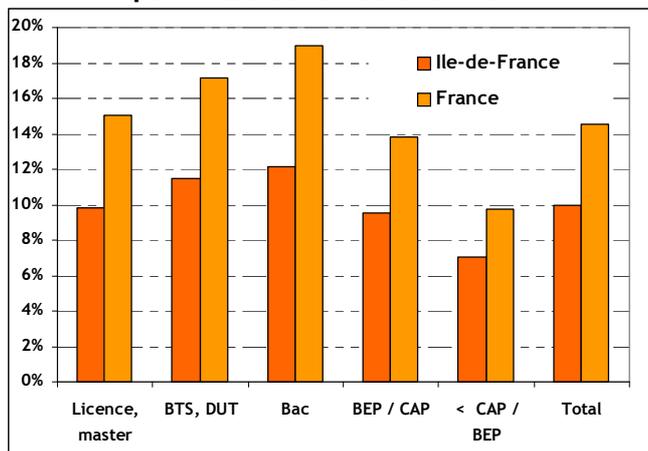
Proportionnellement, les demandeurs d'emploi franciliens étaient également les plus nombreux à devoir prendre en charge le financement de leur stage (10% des stagiaires franciliens contre 6% en moyenne nationale).

Ces taux d'accès franciliens inférieurs aux moyennes nationales concernent les hommes comme les femmes, les chômeurs jeunes ou âgés, indemnisés ou non.

Ainsi que l'ont établi nombre d'études, le bagage initial est déterminant pour continuer à bénéficier de formations<sup>2</sup>. C'est pour les moins diplômés que les taux d'accès se révèlent les plus faibles en Ile-de-France comme dans les autres régions. Ces taux ne sont pas non plus homogènes au sein de la région. Les plus bas se rencontrent dans les territoires les plus en difficultés, tout particulièrement en Seine-Saint-Denis.

Enfin, il ne s'agit pas d'un phénomène conjoncturel : les écarts avec les taux nationaux s'observent tous les ans depuis au moins le début des années 2000. Ainsi les données relatives à l'année 2009 sont extrêmement proches des données 2012, avec notamment la même hiérarchie des taux d'accès par niveau de formation.

### Taux d'entrée en formation des demandeurs d'emploi par niveau de formation en 2012

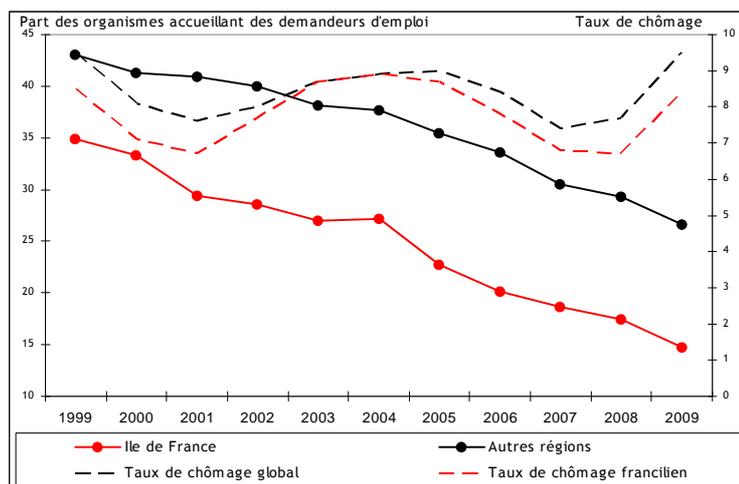


Source : DARES/Pôle emploi, traitement DIRECCTE Ile-de-France

### Une baisse continue de la part des organismes formant des demandeurs d'emploi

La part des organismes ayant la formation comme activité principale et ayant, durant l'année, formé des demandeurs d'emploi n'a cessé de diminuer entre 1999 et 2009, de façon encore plus accentuée en Ile-de-France que dans les autres régions.

## Evolution de la proportion d'organismes formant des demandeurs d'emploi parmi ceux qui ont la formation pour activité principale



Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

Sur la période 2004 à 2009, le constat est le même pour les organismes dans lesquels la formation ne représente qu'une activité secondaire (les données sur la période antérieure ne sont pas disponibles). De 9% en 2004, la part de ces organismes formant des demandeurs d'emploi chute à moins de 5% en 2009 en Ile de France. Dans les autres régions les chiffres sont de 15% en 2004 et 10% en 2009.

Cette baisse continue et assez régulière apparaît peu liée aux fortes évolutions du taux de chômage, et donc du public potentiel, sur la période.

### Stagnation des financements publics et fluctuation du nombre de demandeurs d'emploi stagiaires

Au niveau national, deux éléments peuvent être avancés pour expliquer les réticences des organismes à se positionner sur la formation des demandeurs d'emploi.

En premier lieu, les financements consacrés à la formation des demandeurs d'emploi ont très peu augmenté depuis une dizaine d'années au niveau national : + 14% en euros courants entre 2002 et 2010, soit une complète stagnation si l'on prend en compte l'inflation<sup>3</sup>.

D'autre part, le CEREQ soulignait dans une étude récente<sup>4</sup> la forte incertitude qui pèse sur la commande publique, en particulier celle de Pôle emploi, en termes de volume mais aussi de contenu et de localisation, avec des temporalités très courtes de réponse aux appels d'offre. Ceci fragilise les possibilités d'adaptation des organismes.

Les fluctuations du nombre annuel de demandeurs d'emploi entrant en stage sont très nettes en Ile-de-France si on les mesure, dans les fichiers de Pôle emploi, par le passage en situation de stagiaire de la catégorie D « Demandeurs d'emploi non tenus de faire un acte positif de recherche d'emploi, sans emploi ». Ainsi, sur une période de 14 ans (1998-2012), le nombre d'entrées annuelles a varié de 50 000 à 75 000, soit une différence de près de 50%.

<sup>1</sup> DARES, « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2010 », DARES Analyses n° 024, mars 2012

<sup>2</sup> Voir entre autres Camille Bonaiti, Aurore Fleuret, Patrick Pommier, Philippe Zamora, « Pourquoi les moins qualifiés se forment-ils moins ? » Dares, document d'études N° 116, Juillet 2006

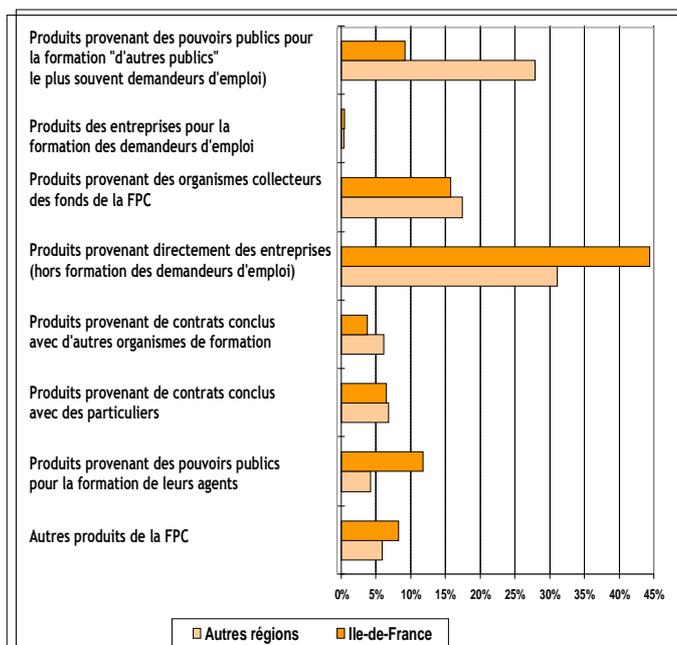
<sup>3</sup> DARES, « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2010 », DARES analyses n°081, novembre 2012

<sup>4</sup> CEREQ, Le regard des organismes de formation sur la commande de Pôle emploi », Bref Céreq n°296-1, février 2012

## Une faible part des financements pour la formation des demandeurs d'emploi dans l'ensemble des flux financiers franciliens

Compte tenu de ce contexte et du volume très important des actions de formation pour les salariés réalisées par les organismes franciliens<sup>5</sup>, il n'est guère étonnant que la part des financements publics consacrés à des stages pour les demandeurs d'emploi soit beaucoup plus faible en Ile de France que dans les autres régions.

### Répartition des produits financiers des organismes ayant réalisé des actions de formation professionnelle continue en 2011



Source : Pactole, DGEFP à partir des BPF transmis par les organismes de formation

Dans les autres régions, la part des financements provenant des pouvoirs publics pour la formation d'autres publics que leurs agents (principalement des demandeurs d'emploi) est supérieure à 25% et proche des montants reçus directement des entreprises pour la formation de leurs salariés. En Ile-de-France, les pouvoirs publics n'assurent que 9% des financements globaux pour la formation d'autres publics, les entreprises 45% pour la formation de leurs salariés. L'écart entre ces deux sources de financement est considérable.

La concentration des sièges des grands organismes en Ile-de-France explique une part de cet écart : les produits perçus par les organismes franciliens pour la formation des salariés des entreprises et des agents de la fonction publique correspondent en partie à des actions faites dans d'autres régions. Ainsi la présence du siège du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) en Ile-de-France explique à elle seule une grande part de l'écart observé pour la formation dans la fonction publique. Mais cet effet n'explique pas à lui seul l'importance des différences observées.

### ▲ Les organismes franciliens qui forment des demandeurs d'emploi

L'ensemble des analyses qui suivent portent sur l'activité des organismes de formation durant l'année 2009. Il s'agit de données structurelles qui, globalement, évoluent peu d'une année sur l'autre, ainsi que le montrent les comparaisons sur les taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation et les profils des bénéficiaires, ou les comparaisons sur les structures des bilans financiers des organismes entre 2009 et 2011 telles qu'elles apparaissent dans les données « Pactole » de la DGEFP.

cières, ou les comparaisons sur les structures des bilans financiers des organismes entre 2009 et 2011 telles qu'elles apparaissent dans les données « Pactole » de la DGEFP.

### Quand ils s'adressent à ce public en 2009, peu d'organismes forment exclusivement des demandeurs d'emploi

Comme dans les autres régions, les organismes franciliens forment rarement un seul type de public dès lors qu'ils accueillent des demandeurs d'emploi : 1 organisme sur 7 en Ile-de-France ; 1 sur 10 dans les autres régions.

### Les organismes formant des demandeurs d'emploi

	Ensemble	Ne formant aucun demandeur d'emploi	Formant des demandeurs d'emploi	Dont : formant des demandeurs d'emploi et d'autres publics	Dont : formant uniquement des demandeurs d'emploi
Ile de France	15 000	93.0	7.0	6.0	1.0
Autres régions	44 000	85.5	14.5	13.1	1.4

Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale et annexe,

Cette diversité des publics accueillis en stage est tout à fait spécifique aux organismes formant des demandeurs d'emploi. Parmi les organismes n'accueillant pas de demandeurs d'emploi, 87% ne forment qu'une seule catégorie de public. La situation est la même dans les autres régions.

Lorsque les organismes forment divers publics dont des demandeurs d'emploi, ces derniers ne sont pas majoritaires. Ils représentent 24% des stagiaires et bénéficient de 36% des heures stagiaires réalisées. Les autres catégories de public - salariés des entreprises, agents de l'administration, particuliers, autres - représentent donc les ¾ des stagiaires et près des 2/3 des heures stagiaires réalisées. La part des demandeurs d'emploi parmi les stagiaires peut cependant être sous-estimée : les organismes, dans leur déclaration, peuvent les classer parmi les particuliers ou les autres publics lorsque les demandeurs d'emploi financent eux-mêmes leur stage.

### Répartition des organismes formant des demandeurs d'emploi selon la part de ces derniers parmi les stagiaires et des heures qui leur sont destinées

Heures stagiaires demandeurs d'emploi	Stagiaires demandeurs d'emploi			Total
	< = 30%	> = 50%	entre 30% et 50%	
< = 30%	45.1	0.9	1.0	46.9
> = 50%	34.8	4.2	3.3	42.3
entre 30% et 50%	5.1	1.3	4.4	10.8
Total	85.1	6.3	8.6	100.0

Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale ou annexe, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

Une faible proportion de ces organismes semble donc complètement dépendante, dans son activité, de la formation des demandeurs d'emploi. Ces derniers ne sont en effet majoritaires, tant en heures stagiaires réalisées qu'en nombre de stagiaires, que dans 4% de ces organismes. A l'inverse, les demandeurs d'emploi sont nettement minoritaires (moins de 30%) en heures et en stagiaires dans 45% des organismes. C'est ce dernier schéma qui est donc le plus courant : former des chô-

meurs *entre autres*. Dans 85% des organismes accueillant des demandeurs d'emploi, ces derniers ne représentent au mieux que 30% des stagiaires.

Néanmoins, pour près d'un organisme sur deux (42%), la formation des demandeurs d'emploi représente une part importante de son activité, avec plus de 50% des heures stagiaires réalisées en 2009. Le profil de ces organismes se distingue nettement du profil de ceux pour lesquels la formation des demandeurs d'emploi ne représente qu'une part nettement minoritaire de leur activité : chiffre d'affaires de formation continue plus souvent inférieur à 75 000 €, statut d'organisme privé à but non lucratif beaucoup plus fréquent, contenu des formations plus axé sur le développement personnel. La plupart des organismes publics et parapublics appartiennent au groupe des organismes où la formation des demandeurs d'emploi est nettement minoritaire.

La décision de s'adresser à plusieurs types de publics peut relever de considérations financières (le demandeur d'emploi « rapporte » moins compte tenu des taux de prise en charge financière définis par les pouvoirs publics), socio-pédagogiques (motiver les publics les moins enclins à se former par un effet d'entraînement), pratiques et de rentabilité (un module pouvant servir à des publics différents), techniques etc. Elle peut également se conformer à la situation locale et conjoncturelle plus que de constituer un choix (le public sur le « marché »). Seule une étude qualitative telle que celle menée actuellement par le GIP-CARIF « Défi Métiers » peut démêler les stratégies qui président aux prises de position des organismes en matière de publics.

#### ▲ La formation des demandeurs d'emploi procure à ces organismes un peu plus du quart des ressources tirées des activités de formation

Un peu plus d'un quart du total des produits financiers des organismes réalisant des actions de formation pour les demandeurs d'emploi proviennent des ressources publiques affectées à cette activité. Il s'agit alors très majoritairement de financement reçus du Conseil régional, de Pôle emploi et de l'Etat.

Représentant la moitié de leur financement, les produits provenant des entreprises constituent toutefois, et de loin, la ressource principale des organismes contribuant à la formation des demandeurs d'emploi dans la mesure où, comme on l'a vu, une fraction importante de leur activité s'adresse aux salariés.

La part des produits provenant des pouvoirs publics varie selon le statut des organismes. Elle atteint le tiers des ressources pour les organismes publics ou privés à but non lucratif formant des demandeurs d'emploi alors qu'elle est marginale pour les organismes consulaires.

#### ▲ Des organismes anciens

Les organismes formant des demandeurs d'emploi sont plus anciens que les autres : plus d'1 sur 2 a été créé avant 2000 contre 3 sur 10 de ceux qui ne forment pas de demandeurs d'emploi. Ainsi, parmi les organismes les plus anciens, créés avant 1990, 17% forment des chômeurs, contre 4% des organismes les plus récents, créés en 2009.

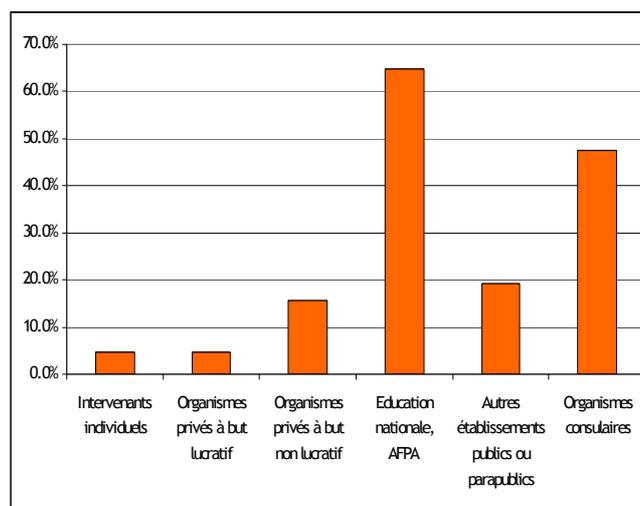
#### ▲ Une forte présence des organismes privés à but non lucratif et des organismes publics

La structure juridique des organismes franciliens qui forment des demandeurs d'emploi est très différente de celle des organismes qui n'en forment pas.

Les organismes privés à but non lucratif et les établissements publics représentent près de la moitié des organismes formant des demandeurs d'emploi. Lorsque le public ne comprend pas de demandeurs d'emploi, les organismes privés à but lucratif sont, de loin, les plus nombreux (61% du total), devant les intervenants individuels (22%).

Ainsi, 65% des établissements de l'Education nationale (dont presque tous les GRETA), 48% des organismes consulaires, 19% des autres établissements publics et parapublics ainsi que 16% des organismes privés à but non lucratif forment des demandeurs d'emploi, contre seulement 5% des organismes privés à but lucratif et 5% des intervenants individuels.

Proportion d'organismes formant des demandeurs d'emploi selon leur statut



Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale ou annexe, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

Répartition des produits financiers des organismes formant des demandeurs d'emploi

Statut des organismes	Produits provenant des entreprises	dont financement direct	Produits provenant des pouvoirs publics	dont Produits provenant des pouvoirs publics pour la formation de leurs agents	Produits provenant de contrats conclus avec des particuliers pour une formation individuelle à leurs frais	Produits provenant des sous-traitances conclues avec d'autres organismes de formation	Total des autres produits	Total
<b>Total</b>	<b>49.1</b>	<b>27.5</b>	<b>29.2</b>	<b>1.7</b>	<b>9.6</b>	<b>3.4</b>	<b>8.6</b>	<b>100.0</b>
Intervenants individuels	22.7	15.2	21.9	2.6	27.5	27.0	1.0	100.0
Organismes privés à but lucratif	55.9	35.0	24.1	2.0	9.6	5.0	5.2	99.8
Organismes privés à but non lucratif	45.5	22.9	32.8	0.8	6.4	2.1	13.1	100.0
Education nationale et AFPA	44.8	24.5	32.7	3.1	17.1	2.2	3.2	100.0
Autres établissements publics ou parapublics	41.7	21.1	33.4	6.0	16.8	2.4	5.7	100.0
Organismes consulaires	76.8	50.8	5.1	0.8	12.0	4.3	1.9	100.0

Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale ou annexe, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

Les caractéristiques statutaires des organismes accueillant des chômeurs en Ile-de-France sont proches des caractéristiques nationales. La différence la plus marquée porte sur la place des organismes publics et parapublics, plus importante hors Ile-de-France : les structures régionales, départementales et municipales font nombre dans les autres régions.

#### ▲ Un volume d'heures stagiaires conséquent

Les organismes présents sur le créneau de la formation des demandeurs d'emploi sont des organismes importants en termes de volumes d'heures stagiaires.

34% seulement assurent moins de 5 000 heures contre 80% de ceux qui ne forment pas de demandeurs d'emploi, et 17% dépassent les 100 000 heures contre 2% pour les autres organismes. Ainsi, 44% des organismes assurant plus de 100 000 heures stagiaires forment des demandeurs d'emploi, contre 3% de ceux qui n'assurent que 5 000 heures stagiaires au plus.

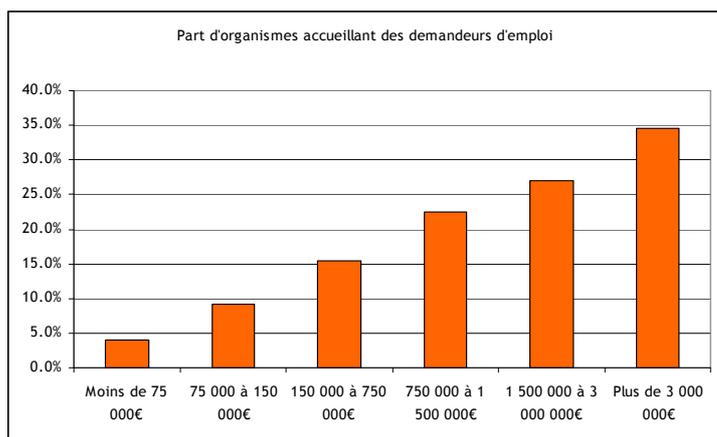
#### ▲ La part des organismes accueillant des demandeurs d'emploi croît très régulièrement avec le volume du produit issu de la formation

Les volumes d'heures stagiaires, souvent conséquents, génèrent des produits financiers importants.

Globalement, les organismes franciliens qui ont formé des demandeurs d'emploi en 2009 ont réalisé, tous types d'actions et de publics confondus, un produit financier tiré de la formation continue de 1,16 milliard d'euros. Alors qu'ils ne représentent que 7% de l'ensemble des organismes franciliens actifs en 2009, ils ont réalisé 25% du total du produit financier de formation continue.

Un tiers seulement de ces organismes ont eu un produit de formation inférieur à 75 000 euros. Ils sont 68% lorsque qu'ils ne forment pas de demandeurs d'emploi. A l'opposé 8% dépassent les 3 000 000 d'euros de chiffres d'affaire lorsqu'ils forment des demandeurs d'emploi contre 1% dans le cas contraire.

#### Accueil des demandeurs d'emploi selon le montant des produits issus de la formation



Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

La plus forte présence des organismes publics, parapublics et consulaires est déterminante : 84% de ces organismes ont un produit issu de la formation supérieur à 750 000 euros lorsqu'ils forment des demandeurs d'emploi, dont 39% un produit supérieur à 3 000 000 €. Mais toutes les autres catégories d'organismes, quel que soit leur statut, sont plus « ri-

ches » lorsqu'ils accueillent des chômeurs. 7% des organismes privés à but non lucratif et 5% des organismes privés à but lucratif sont dans la tranche de plus de 3 000 000 d'euros, contre 2% pour l'un et l'autre lorsqu'ils ne forment pas de demandeurs d'emploi.

Dans les autres régions, la formation des demandeurs d'emploi est assurée par des organismes moins importants : ils ne sont que 5% dans la tranche la plus élevée des 3 000 000 € et 14% à dispenser plus de 100 000 heures stagiaires de formation contre 18% en Ile-de-France. L'« effet siège » n'est probablement pas étranger à cette différence.

#### ▲ Des profils similaires pour les activités autres que la formation

44% des organismes formant des demandeurs d'emploi n'ont pas d'autre activité que la formation (39% pour les autres organismes franciliens). Lorsqu'ils exercent d'autres activités il s'agit de formation initiale (22%), d'activités d'audit (23%), de production de services (28%) ou de biens (5%). Ces organismes se distinguent peu des organismes franciliens ne formant pas de demandeurs d'emploi. Ils produisent toutefois moins de services et dispensent plus de formation initiale.

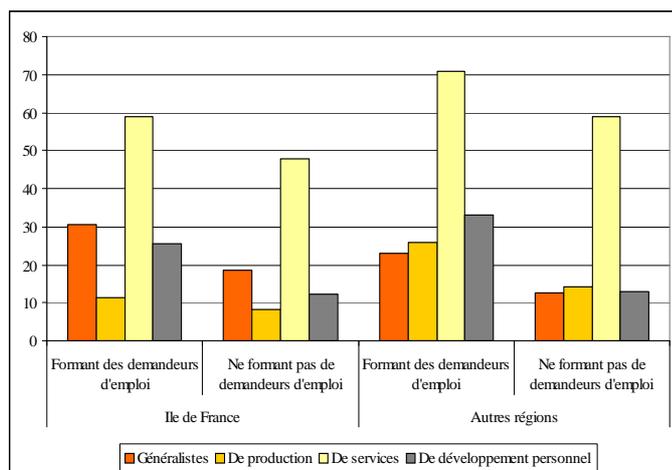
#### ▲ Un éventail de spécialités plus important, mais moindre que dans les autres régions

Les organismes franciliens qui forment les demandeurs d'emploi interviennent plus souvent dans plusieurs aires de formation (25% contre 9% lorsqu'ils ne forment pas de chômeurs) et dans plusieurs spécialités (34% contre 15%). Ils investissent plus fréquemment chacune des aires de formations.

#### Prédominance de l'aire<sup>6</sup> de formation des services, faible place de celle de la production

L'écart avec les organismes ne formant pas de demandeurs d'emploi est très sensible pour les aires du développement personnel (26% contre 12%) et généraliste (30% contre 19%). Il est moindre pour les aires des services (59% contre 48%) et de la production (11% contre 8%). L'offre de formations pour cette dernière aire reste très minoritaire.

#### Aires de formation des organismes



Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale ou annexe, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

Le positionnement sur plusieurs aires de formation est toutefois moins fréquent en Ile-de-France que dans les autres régions. Le positionnement sur une aire uni-

<sup>67</sup>Pour la définition des aires de formation voir DIRECCTE Ile-de-France, « La formation professionnelle continue en Ile-de-France en 2009 ; les organismes dont l'activité principale est la formation » ; Bref Thématique n°31, septembre 2012

que est donc un marqueur des organismes franciliens, y compris pour l'offre aux demandeurs d'emploi.

### Répartition des organismes selon la diversité de leur offre de formation

	Ne forment pas de demandeurs d'emploi		Forment des demandeurs d'emploi	
	Ile de France	Autres régions	Ile de France	Autres régions
Plusieurs aires de formation	8.8	11.6	25.3	36.4

Source : Bilan Pédagogique et Financier 2009 des organismes ayant la formation pour activité principale ou annexe, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

Parmi ceux qui réalisent des formations pour les demandeurs d'emploi, les variations sont sensibles selon que l'organisme forme uniquement des demandeurs d'emploi ou plusieurs publics. Les spécialités touchant au développement personnel sont beaucoup plus souvent proposées lorsque les demandeurs d'emploi constituent le seul public de l'organisme alors que les spécialités des trois autres aires de formation le sont moins. Cette situation n'est toutefois pas propre à l'Ile-de-France

### Une place importante des formations générales et de celles qui touchent au développement des capacités d'insertion

Les constats précédents sur les aires de formation s'appliquent aussi aux spécialités de formation : les organismes franciliens formant des demandeurs d'emploi sont plus souvent actifs dans plusieurs spécialités, mais ils le sont toutefois nettement moins que leurs homologues des autres régions.

### Répartition des organismes de formation selon qu'ils forment à une seule spécialité ou à plusieurs

	Ne forment pas de demandeurs d'emploi		Forment des demandeurs d'emploi	
	Ile de France	Autres régions	Ile de France	Autres régions
Mono spécialité	84.6	78.2	66.0	51.0
Multi spécialité	15.4	21.8	34.0	49.0

Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale ou annexe, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

Les formations touchant au développement des capacités d'orientation, d'insertion et de réinsertion sociale et professionnelle sont les plus fréquemment proposées avec un public constitué en tout ou partie de chômeurs (15% des organismes), immédiatement suivies des formations générales (13%). L'informatique et le commerce sont proposés par 10% des organismes.

Lorsque l'organisme ne forme pas de demandeurs d'emploi, l'informatique est la spécialité la plus fréquemment proposée (12%) suivie du développement des capacités comportementales et relationnelles. Cette dernière apparaît également parmi les spécialités réalisées dans les organismes formant des demandeurs d'emploi, mais seulement au 7<sup>ème</sup> rang. Ainsi dans l'aire des formations relatives au « développement personnel », ce sont, comme on pouvait s'y attendre, les spé-

cialités liées à l'insertion qui sont privilégiées pour le public des demandeurs d'emploi.

Les autres spécialités apparaissant aux dix premiers rangs sont les mêmes dans les deux catégories d'organismes, à l'exception du domaine de la santé et de celui des langues vivantes, absents de ce classement pour les organismes formant des demandeurs d'emploi. À l'inverse la spécialité des transports, manutention et magasinage est uniquement présente lorsque le public inclut des chômeurs.

Les différences constatées entre organismes formant des demandeurs d'emploi et organismes n'en formant pas touchent donc essentiellement à la hiérarchie des spécialités proposés, plus qu'à la nature de ces spécialités.

L'Ile de France ne diffère pas des autres régions en ce qui concerne la hiérarchie des formations proposées. A noter que, en Ile-de-France comme dans les autres régions, aucune spécialité de l'aire de la production n'apparaît parmi les 10 spécialités proposées par le plus grand nombre d'organismes.

Mais il faut souligner que l'information disponible dans les bilans pédagogiques et financiers est très partielle et peut facilement conduire à des conclusions erronées. D'une part, il n'est pas sûr que toutes les spécialités de formation réalisées par un organisme formant des demandeurs d'emploi aient bénéficié à ces demandeurs d'emploi : certaines d'entre elles ont pu ne s'adresser qu'à des salariés ou à d'autres publics. D'autre part, le nombre d'organismes proposant une spécialité de formation est un indicateur très imparfait de l'importance régionale de l'offre de formation dans cette spécialité : dans une même spécialité, beaucoup de petits organismes peuvent proposer un nombre très limité d'heures de formation. Inversement, certaines spécialités peuvent n'être proposées que par de très gros organismes assurant un volume d'heures important.

Une approche en termes d'heures stagiaires aboutit d'ailleurs à une hiérarchie différente des spécialités de formation, mais sans qu'on puisse préciser si les heures réalisées le sont pour des demandeurs d'emploi ou pour d'autres publics formés par l'organisme. Environ 40% du total des heures réalisées par les organismes formant des demandeurs d'emploi le sont dans trois spécialités seulement : la formation générale ; le transport, la manutention et le magasinage ; le travail social. Le développement des capacités d'orientation, d'insertion et de réinsertion sociale et professionnelle, première spécialité proposée (par 15% des organismes), n'occupe que 5% des heures stagiaires. Il s'agit donc de modules courts et/ou n'accueillant qu'un nombre limité de stagiaires.

### Une hiérarchie des spécialités proposées qui correspond mal à ce que l'on sait des taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation selon le métier recherché

Cette hiérarchie correspond en partie aux formations suivies par les demandeurs d'emploi d'après les résultats<sup>8</sup>

<sup>8</sup> DARES, «Les demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle : quelles formations pour quels stagiaires », DARES Analyses n° 086, novembre 2011

L'enquête a permis de définir 5 classes de formations suivies par les demandeurs d'emploi :

- Classe 1 : une majorité de formations aux métiers de l'industrie et du tertiaire visant une qualification de niveau CAP-BEP

- Classe 2 : une majorité de formations longues dans le domaine de la santé visant un diplôme supérieur au bac

- Classe 3 : une majorité de formations pour faire de nouveaux apprentissages professionnels ou se perfectionner dans son métier, suivies par des stagiaires ayant connu entre 3 et 6 mois de chômage

- Classe 4 : une majorité de formations généralistes et bureautiques, de courte durée et qui ne préparent pas à un diplôme

- Classe 5 : une majorité de formations non diplômantes fréquemment dans le tertiaire

Tandis que les formations des classes 1 à 3 s'adressent à des personnes plutôt diplômées et bien insérées sur le marché du travail, les formations de types 4 et 5 ont pour objectif d'aider les stagiaires, généralement plus précoces et sans diplôme, à retrouver un emploi.

## Les 5 spécialités les plus fréquemment proposées

Ile de France					Autres régions						
Ne forment pas de demandeurs d'emploi			Forment des demandeurs d'emploi		Ne forment pas de demandeurs d'emploi			Forment des demandeurs d'emploi			
326	Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	12.0	415	Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle	14.9	326	Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	15.3	415	Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle	20.9
413	Développement des capacités comportementales et relationnelles	8.7	100	Formations générales	13.3	314	Comptabilité, gestion	9.3	312	Commerce, vente	15.0
315	Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	7.4	326	Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	10.5	315	Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	8.7	324	Secrétariat, bureautique	13.2
312	Commerce, vente	6.7	312	Commerce, vente	10.2	413	Développement des capacités comportementales et relationnelles	7.9	314	Comptabilité, gestion	12.9
314	Comptabilité, gestion	6.2	315	Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	8.9	312	Commerce, vente	7.2	326	Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	12.5

Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale ou annexe, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

Lecture : 12,0 % des organismes franciliens ne forment pas de demandeurs d'emploi ont réalisé des formations en informatique ; 10,5% des organismes franciliens forment des demandeurs d'emploi ont réalisé des formations dans cette même spécialité.

de l'enquête nationale menée par la Dares en 2008 auprès des stagiaires de la formation professionnelle.

Mais elle ne correspond que très imparfaitement aux informations tirées des fichiers des demandeurs d'emploi sur les taux d'accès à la formation selon le métier recherché.

D'après cette source, l'accès à la formation apparaît nettement plus fréquent qu'en moyenne pour seulement quatre métiers relevant tous du champ « santé, action sociale, services à la personne » : les infirmiers, les aides soignants, les professionnels de l'action sociale et de l'orientation, les aides à domicile et aides ménagères.

Les données des fichiers des demandeurs d'emploi confirment toutefois la faiblesse de l'offre de formations industrielles et du BTP : les taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi inscrits dans ces métiers sont en général nettement plus faibles qu'en moyenne.

### ▲ Les organismes franciliens qui ne forment que des demandeurs d'emploi : des associations travaillant sur le développement personnel

Seuls 137 organismes ne forment que des demandeurs d'emploi en 2009. La moitié a un statut d'organisme privé à but non lucratif – dont 16% se déclarent associations d'insertion-, 14% sont des intervenants individuels et 30% des organismes privés à but lucratif. Ce sont des organismes d'une certaine ancienneté : 41% ont été créés avant 2000.

Produit issu de la formation	
Moins de 75 000 Euros	52.0
75 000 à moins de 750 000 Euros	38.2
750 000 Euros ou plus	9.8
dont Plus de 3 000 000 Euros	1.6
<b>Total</b>	<b>100.0</b>

Volume d'heures stagiaires	
<5000h	48.9
>=5000<100000h	46.7
>=100000h	4.4
<b>Total</b>	<b>100.0</b>

Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale ou annexe, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

Ils sont assez hétérogènes au regard des produits issus de la formation et du volume d'heures stagiaires. Mais ils sont beaucoup plus modestes que les organismes accueillant plusieurs publics et ne recueillent au total que moins

de 1% des produits de formation continue de l'ensemble des organismes franciliens.

Les financements publics représentent 81% du total de leurs produits issus de la formation. Leurs autres ressources leur viennent principalement des OPCA et de la sous-traitance.

Ces organismes investissent majoritairement une aire unique de formation (84%) et proposent fréquemment une spécialité unique (77%). Ils ciblent particulièrement les formations de l'aire des services (47%) avant le développement personnel (37%) et les formations généralistes (22%), la production restant le parent pauvre (7%). La toute première spécialité proposée par 39 structures est le développement des capacités d'orientation, d'insertion et de réinsertion.

### En bref : les facteurs qui influent sur l'accueil des demandeurs d'emploi en Ile de France

« Toutes choses égales par ailleurs » la probabilité de former des demandeurs d'emploi en Ile de France en 2009 est plus importante pour les organismes privés à but non lucratif, ou publics mais de façon moins significative, créés avant 2000, avec plusieurs objectifs pédagogiques (certification, initiation, accompagnement, etc.) et un volume d'heures supérieur à 100 000.

A l'inverse avoir un faible produit issu de la formation, un public exclusif pour moins de 5 000 heures stagiaires, et n'avoir la formation que comme activité annexe jouent négativement.

	Ile de France	Autres régions
<b>Caractéristiques positivement corrélées à la formation des demandeurs d'emploi</b>		
Statut privé non lucratif	17.4	22.4
Créé avant 2000	33.6	32.5
Plusieurs objectifs pédagogiques	3.8	9.5
Spécialités de développement personnel	13.3	15.9
<b>Caractéristiques négativement corrélées à la formation de demandeurs d'emploi</b>		
Produit issu de la formation inférieur à 75 000 euros	54.1	65.4
Public unique	81.9	70.8
Moins de 5 000 heures stagiaires	76.8	76.6
Formation activité annexe	75.8	69.1

Or la structure des organismes dont le siège est francilien au regard de ces critères est différente de la structure dans les autres régions : ils sont proportionnellement moins nombreux dans trois des quatre catégories corrélées positivement à la formation des demandeurs d'emploi (statut privé non lucratif, plusieurs objectifs pédagogiques, spécialités de développement personnel) et ils le sont plus dans deux des quatre catégories corrélées négativement (formation comme activité annexe, public unique).

Les organismes déclarés en Ile-de-France sont globalement plus « riches » et dispensent plus d'heures de formation, facteurs plutôt favorables à l'accueil des demandeurs d'emploi, mais ces deux caractéristiques ne compensent pas les différences de structure qui accentuent le poids des facteurs négatifs.

Ce constat général ne permet évidemment pas de déterminer le sens de la causalité. Il semblerait cependant que les spécialités, tant en nombre qu'en nature, soient l'un des paramètres clef explicatif de la spécificité francilienne en matière de formation des demandeurs d'emploi.

### ▲ Evolution de l'offre de formation entre 2004 et 2009 : une tentative de cerner les motifs d'une baisse continue

L'historique disponible étant de courte durée pour les organismes ayant la formation comme activité annexe, le champ des comparaisons qui suivent est restreint aux seuls organismes ayant la formation pour activité principale. Il a aussi paru plus rigoureux de mener une comparaison dans le temps en confrontant deux périodes composées chacune de deux années – 2003/2004 et 2008/2009 – pour minimiser les aléas liés à la situation d'organismes qui réalisent des actions pour les demandeurs d'emploi une année, mais pas l'année suivante.

Les données pour la période 2008/2009 ne sont donc pas comparables aux données présentées dans les parties précédentes, qui portent sur la seule année 2009 et sur un champ plus large incluant les organismes pour lesquels la formation est une activité annexe.

Malgré l'accroissement sensible du nombre total d'organismes ayant la formation comme activité principale sur la période, le nombre d'organismes formant des demandeurs d'emploi passe de 760 en 2003/2004 à 650 en 2008/2009, soit une baisse de -15%.

Plusieurs petites modifications dans les caractéristiques de ces organismes peuvent être relevées. La part des associations diminue entre les deux périodes, de 40% à 36%, au profit de celle des organismes privés à but lucratif (de 35% à 39%). Le montant global des produits financiers issus de la formation est un peu plus important.

Mais l'évolution la plus sensible porte sur la structure de leur financement. La part des financements des pouvoirs publics pour la formation d'autres publics que leurs agents (des demandeurs d'emploi le plus souvent) est en nette diminution en 2008/2009, au profit des financements provenant des entreprises, en particulier via les OPCA. Cette diminution est particulièrement sensible pour les associations : de 43% à 28%.

Parallèlement, la part des heures stagiaires dévolues aux demandeurs d'emploi diminue entre les deux périodes (de 38% à 29%) alors que celle consacrée aux salariés augmente.

La tendance est la même pour leur part dans le nombre de stagiaires formés (de 24% à 20%). Ce constat doit cependant être interprété avec prudence car le poids des particuliers et des « autres publics » augmente, or il peut s'agir de chômeurs finançant par eux mêmes leur formation pouvant être classés dans une de ces deux catégories.

Dans toutes les spécialités, le nombre d'organismes proposant ayant réalisé des stages est en baisse en 2008/2009, les organismes se déclarant beaucoup moins multi-spécialistes. Là encore l'interprétation est difficile, il n'est en effet pas rare que les organismes regroupent en une seule dans les BPF les diverses spécialités qu'ils exercent. Cependant la baisse est suffisamment sensible pour ne pas être attribuée à ce seul phénomène. En termes d'heures stagiaires les formations générales restent les premières, mais dans des proportions bien plus considérables en 2009.

Catherine DANIEL, Bernard SIMONIN  
DIRECCTE d'Ile-de-France / SESE

### Précisions méthodologiques

L'analyse de l'offre de formation professionnelle en Ile-de-France s'appuie sur les bilans pédagogiques et financiers (BPF) des organismes. Transmis chaque année aux services régionaux de contrôle, ils se composent de quatre blocs : la « carte d'identité de l'organisme » comprenant des informations sur le statut, la date de création, le secteur d'activité lorsque la formation n'est pas leur unique domaine d'intervention ; des caractéristiques générales sur les autres activités et les formateurs ; le bilan financier qui renseigne sur le mode de financement, les produits et les charges (ce dernier volet, n'étant pas toujours rempli, n'est pas exploité ici) ; le bilan pédagogique qui concerne l'activité des organismes tant en quantité (volume d'heures dispensées, nombre et type de stagiaires accueillis) qu'en contenu (spécialités de formation offertes). Les rubriques relatives aux objectifs de certification sont toutefois peu remplies et non exploitables.

Il n'est pas rare que les BPF transmis par les organismes comportent des erreurs dans les parties du document autres que les produits financiers. Une partie des erreurs peut être aisément redressée (incohérence entre détail et total par exemple). Mais les principales erreurs portent sur le nombre d'heures stagiaires dont la définition ne paraît pas claire pour tous les organismes. Elles entraînent de grosses incohérences sur le nombre d'heures stagiaires par organisme. Pour y remédier, des redressements forfaitaires des heures stagiaires ont été appliqués aux nombreux BPF des intervenants individuels où l'incohérence était manifeste entre le volume des produits financiers et le nombre d'heures stagiaires. Parallèlement des redressements au cas par cas ont concerné tous les organismes les plus importants. Ils ont conduit à diminuer très nettement le nombre d'heures stagiaires déclaré par une partie des organismes. Malgré ces redressements la qualité globale de l'information statistique qui peut être exploitée reste assez médiocre. Les données disponibles indiquent des tendances mais doivent être analysées avec beaucoup de précautions.

### **Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France**

19, rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers – Tél. 01 70 96 13 00

Directeur de la publication : Laurent Vilboeuf

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation / [dr-idf.statistiques@directe.gouv.fr](mailto:dr-idf.statistiques@directe.gouv.fr)

Site internet : [www.ile-de-france.directe.gouv.fr](http://www.ile-de-france.directe.gouv.fr)

Diffusion : Service communication et documentation

Tirage 600 exemplaires – N°ISSN : 1767-9877